



16 DEC. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL / DV

Date de convocation 02 décembre 2010	L'an deux mille dix, et le jeudi neuf décembre à dix sept heures.
Date d'affichage	Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.
Date de séance 09 décembre 2010	Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	24	ROHI Laurent	X		
Procurations	7	POMMIER Aitu		X	BLANCHARD Moana
Votants	31	BARFF Oscar	X		
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
OBJET : Délibération approuvant la modification du plan de financement au titre du Schéma directeur d'alimentation en eau potable - Phase II. Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEPAVA Wilhelm		X	
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis		X	CHING Yves
		LEVAUDI Franck		X	
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave		X	TUMAHAI Ronald
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	HARUA Monette
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana		X	TEIKIAVAITOUA C.
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
		CRIDLAND Johnes	X		
		HOWELL Patrick	X		
	TETARIA Charles		X	HAERERAAROA-BOOSIE Auxilia	
	HONG née THOMPSON Madeleine	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 35/2006 du 17 mars 2006 approuvant le programme et le financement de la phase II de l'AEP de la commune de PUNAAUIA ;
- VU la délibération n° 140/2006 du 28 décembre 2006 modifiant le plan de financement de la phase II de l'AEP de PUNAAUIA ;
- VU la délibération n° 42/2007 du 26 avril 2007 modifiant le plan de financement global de l'AFD de l'AEP de PUNAAUIA (phase I et II) ;
- VU la délibération n° 10/2010 du 26 mars 2010 approuvant l'inscription en autorisation de programme pluriannuel des travaux liés à l'adduction en eau potable ;
- Considérant l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de projet réuni le 4 novembre 2010 relative au financement de l'opération Schéma directeur d'alimentation en eau potable – Phase II ;
- Considérant la lettre n° 2667/HC/IDV du 24 novembre 2010 entérinant la demande de financement de l'opération « Schéma directeur d'alimentation en eau potable – Phase II » par le Contrat de Projets ;
- Considérant le remboursement anticipé de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement par convention n° CPF 1231 01 L du 26 avril 2006 au titre du Schéma directeur d'alimentation eau potable – Phase II ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 1^{er} décembre 2010 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 09 décembre 2010 ;

ADOPTE

Article 1 – L'article 1 de la délibération n° 42/2007 du 26 avril 2007 est modifié comme suit :

Le plan de financement du programme de travaux liés au Schéma directeur d'alimentation en eau potable – Phase II est à nouveau approuvé comme suit :

Etat (50 % du HT)	210.454.546
Pays (50 % du HT)	210.454.546
Commune (TVA : 10%)	42.090.908

Le coût des travaux du programme de la Phase II du Schéma directeur d'alimentation en eau potable est estimé à **463.000.000 F CFP**.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 décembre 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R TUMAHAI

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
16 DEC. 2010
et après publication, affichage ou
notification le :
17 DEC. 2010

Le maire,

R. TUMAHAI





Conseil municipal – Séance du 09 décembre 2010

Rapport de présentation

Objet : *Délibération n°127/2010 du 09 décembre 2010 approuvant la modification du plan de financement du Schéma directeur d'alimentation en eau potable - Phase II*

Par lettre en date du 24 novembre 2010, le chef de la Subdivision nous informe que la demande de financement relative à l'opération Schéma directeur d'alimentation en eau potable – Phase II a été accueillie favorablement par le Comité de pilotage du Contrat de projets.

En outre, il indique que l'Etat et le Pays s'engagent paritairement à financer à 50 % le projet cité.

Le plan de financement précédent de l'opération prévoyait une répartition comme suit :

Coût des travaux : 505.000.000 F CFP TTC

- Financement :

- Subvention FIP 25 % : 126.250.000 F CFP
- Emprunt AFD 48 % : 242.374.940 F CFP
- Part communale 27 % : 136.375.060 F CFP

Il convient, à présent, pour le Conseil municipal de valider le nouveau plan de financement actant l'accord de principe du Comité de pilotage ainsi que l'annulation de l'emprunt AFD pour le financement de cette opération.

Par conséquent le plan de financement est modifié comme tel :

Schéma directeur d'alimentation eau potable – Phase II	
Clé de répartition	Montant en CFP
Etat (50 % du HT)	210.454.546
Pays (50 % du HT)	210.454.546
Commune (TVA : 10%)	42.090.908
Total	463.000.000

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre examen.